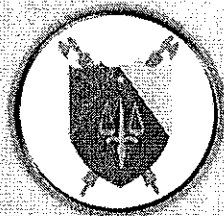


République du Cameroun

Paix - Travail - Patrie



Republic of Cameroon

Peace - Work - Fatherland

COMMISSION NATIONALE POUR L'UNESCO
NATIONAL COMMISSION FOR UNESCO

RAPPORT NATIONAL SUR
LE DEVELOPPEMENT DE
L'EDUCATION

Yaoundé, Octobre 2008

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS

PREMIERE PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF FACE AUX DEFIS DU XXI^E SIECLE : VUE D'ENSEMBLE	7
1.1. Les principales réformes et les innovations introduites Dans le système éducatif.	8
1.2. Les principales politiques, les réalisations ainsi que les leçons tirées.....	17
1.3. Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que d'autres formes d'exclusion sociale et de marginalisation culturelle.....	25

DEUXIEME PARTIE

EDUCATION POUR L'INCLUSION : LA VOIE DE L'AVENIR	27
II.1. Approches, orientations et contenu	28
112 Politiques publiques.....	29
113. Systèmes, liens et transitions	30
114. Apprenants et enseignants.....	31
REFERENCES DOCUMENTAIRES.....	33
COMITE DE REDACTION	34

ABREVIATIONS

- APC** : Approche Par les Compétences
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BEPC** : Brevet d'Etudes du Premier Cycle
- CAPIEMP** : Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
- CDE** : Convention relative aux Droits de l'Enfant
- CEDEF** : Convention sur l'Elimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes
- CEP** : Certificat d'Etudes Primaires
- CEBNF** : Centre d'Education de Base Non-Formelle
- CENAJES** : Centre National de la Jeunesse et des Sports
- CPC** : Centre Préscolaire Communautaire
- DESS** : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
- DIPEN I** : Diplôme de Professeur de l'Enseignement Normal 1^{er} Grade
- DIPEN II** : Diplôme de Professeur de l'Enseignement Normal 2^èr Grade
- DPN/DIJE** : Document de Politique Nationale du Développement Intégral du Jeune Enfant
- EBNF** : Education de Base Non-Formelle
- ENIEG** : Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
- EMP** : Education en Matière de Population

ENS :	Ecole Normale Supérieure
EVF :	Education à la Vie Familiale
FSLC :	First School Living Certificate
INJS :	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS :	Institut National de la Statistique
IST :	Infections Sexuellement Transmissibles
IVAC :	Instituteurs Vacataires
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSEP :	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINESUP :	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINJEUN :	Ministère de la Jeunesse
NAP :	Nouvelle Approche Pédagogique
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
PPO :	Pédagogie Par Objectifs
PPTE :	Pays Pauvres Très Endettés
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
ZEP :	Zone d'Education Prioritaire

AVANT-PROPOS

Le Cameroun, de concert avec la communauté internationale, s'est engagé dans un processus irréversible de réformes de son système éducatif, notamment dans les domaines de l'évaluation, de la promotion des élèves, de la refonte des curricula. Ces réformes visent à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation en dépit d'un environnement économique morose caractérisé par :

- Des moyens financiers insuffisants ;
- Une démographie galopante ;
- L'expansion des IST et SIDA ;
- La désintégration de la cellule familiale due au relâchement de la solidarité séculaire traditionnelle ;
- L'augmentation de la population de jeunes déséquilibrés et inadaptés sociaux.

La reprise de la croissance économique a permis au Gouvernement d'entreprendre des actions appropriées et concrètes à moyen et à long terme dans tous les secteurs d'activités en général, celui de l'éducation en particulier en vue d'un développement humain harmonieux et durable. A cet effet, ont été élaborés :

- un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté a été élaboré,
- un plan stratégique national de lutte contre le VIH et SIDA,
- des stratégies sectorielles, notamment la Stratégie Globale du Secteur de l'Education « Sector Wide Approach » qui a été endossée par les bailleurs de fonds en 2005.

Concernant le système éducatif, les réformes se poursuivent dans le cadre de la promotion de l'éducation pour l'inclusion d'une part, l'amélioration des conditions de travail des enseignants, de l'accès et de la qualité de l'éducation d'autre part, matérialisées par :

- La création d'un ministère en charge de l'éducation de Base ;
- La création d'un Ministère en charge des enseignements secondaires ;
- La création d'un ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle ;

- Des réformes curriculaires aux niveaux maternels, primaire, normal et aux enseignements secondaires ;
- La réforme du système d'évaluation en vue de minimiser les redoublements ;
- L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les programmes de la maternelle et du primaire ;
- La contractualisation des instituteurs et des maîtres des parents en vue de résorber le déficit criard d'enseignants qualifiés.

En outre, les missions dévolues aux départements ministériels en charge de l'éducation de base non formelle et de l'alphabétisation ont été redéfinies pour une meilleure prise en compte des besoins des populations des zones enclavées, déplacées ou non alphabétisées. Le partenariat avec certaines ONG pour la mise en œuvre de l'Éducation de Base Non-Formelle (EBNF) est salubre dans ce secteur.

On observe en général une synergie entre les différents départements ministériels en charge de l'éducation pour favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous, car l'éducation reste un droit inaliénable de tout individu et une condition sine qua none d'un développement durable.

Le présent rapport a été élaboré selon le canevas proposé par le Bureau International d'Éducation. Il présente dans sa première partie le système éducatif face aux défis du XXI^e siècle : vue d'ensemble. Cette partie met l'accent sur les principales réformes en cours dans le système. La deuxième partie porte sur l'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir. La troisième partie présente quelques références documentaires utilisées pour la rédaction.

PREMIERE PARTIE

LE SYSTEME EDUCATIF FACE AUX DEFIS DU XXI^e SIECLE : VUE D'ENSEMBLE

L'originalité du système éducatif camerounais, tel qu'il découle du décret N° 20041320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, consiste en son éclatement en plusieurs sous-systèmes dont l'organisation, la gestion, le développement et la promotion ont été confiés à différents départements ministériels. Il est composé des secteurs formel, non formel et informel.

On peut distinguer, selon les missions de chaque département ministériel, ceux qui ont en charge l'éducation formelle et ceux qui s'occupent de l'éducation non-formelle.

S'agissant de l'éducation formelle, les départements ministériels suivants en assurent la charge :

- ❖ Le Ministère de l'Education de Base
- ❖ Le Ministère des Enseignements Secondaires
- ❖ Le Ministère de l'Enseignement Supérieur

Pour ce qui est du non-formel, on peut citer :

- ✓ Le Ministère de la Jeunesse
- ✓ Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- ✓ Le Ministère des Affaires Sociales,
- ✓ Le Ministère des Sports et de l'Education Physique,
- ✓ Le Ministère de la Culture,
- ✓ Le Ministère de la Communication,
- ⌋ Le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale,
- ⌋ Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

I.1. Les principales reformes et les innovations dans le système éducatif :

a) Organisation, structure et gestion du système éducatif: Buts et objectifs a chaque niveau

Le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) :

Il est chargé de l'alphabétisation fonctionnelle au niveau maternel et primaire. Il assure la formation des enseignants au niveau normal, c'est-à-dire, celle des instituteurs de l'enseignement général.

On distingue deux sous-systèmes : un sous-système francophone et un sous-système anglophone.

Le Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC):

Ce Ministère est chargé de l'élaboration, de la mise œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement secondaire général, technique et normal (pour ce qui est des instituteurs de l'enseignement technique) à travers la recherche, la planification, la gestion des programmes d'enseignement et de toutes les activités relatives à l'éducation, au niveau du secondaire.

Les diplômes décernés par le Ministère se spécifient selon les ordres d'enseignement qui les décernent. Aussi aurons-nous des diplômes du sous-système francophone et des diplômes du sous-système anglophone. Ensuite, au sein de ces deux sous systèmes, il existe des diplômes de l'enseignement général et de l'enseignement technique.

Diplômes de l'enseignement secondaire général :

1- Le sous système éducatif francophone :

- Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC),
- Les Probatoires A1, A2, A4, B, C, D,
- Les Baccalauréats A1, A2, A4, B, C, D.

2- Le sous système éducatif anglophone :

- Le General certificate of Education Ordinary Level (GCE/OL),
- Le General Certificate of Education Advanced Level (GCE AL).

Diplômes de l'enseignement technique :

1- Le sous-système éducatif francophone :

- Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) qui présente plusieurs spécialités.
- Le Probatoire technique,
- Le Probatoire de Brevet de technicien,
- Le Brevet d'études professionnelles,
- Le Baccalauréat technique,
- Le Brevet de technicien,
- Le Brevet professionnel ;

2- Le sous-système éducatif anglophone :

- GCE technical Ordinary Level,
- GCE technical Advanced Level (A1, A2, A3, A4, A5),
- Les Diplômes étrangers :

- LCCI (London Chambers of Commerce Industrials)
- City and Guilds of London.

Au niveau des perspectives :

- 1- La professionnalisation des enseignements avec la création de nouvelles filières et la signature de nouvelles conventions de partenariat avec les milieux professionnels pour assurer la formation par alternance se poursuit ;
- 2- L'amélioration progressive de l'offre d'éducation en met l'accent sur la construction de nouvelles infrastructures en vue de faire face au flux des élèves du primaire d'une part, et d'autre part pour faire du second cycle, un socle à un enseignement supérieur de qualité ;
- 3- La vulgarisation de l'introduction des TIC dans l'enseignement pour améliorer non seulement la qualité des enseignements, mais aussi pour permettre l'accès à l'apprentissage à un plus large nombre par la mise en place d'un système d'enseignement à distance se poursuit;
- 4- La refonte des programmes pour mieux les adapter au contexte actuel caractérisé notamment par la promotion des Droits de l'Homme, la lutte contre la pauvreté, la corruption et les IST/Sida, etc se poursuit ;
- 5- La gestion du personnel s'améliore avec un accent sur la formation continue et la décentralisation de cette gestion pour éviter les aléas dans les affectations ainsi que dans les mutations.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur *MINESUP*) :

La loi N° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur et ses textes d'application stipule que : « *L'Etat* assigne à l'Enseignement Supérieur une mission fondamentale de production, d'organisation et de diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques pour le développement de la Nation et le progrès de l'Humanité ».

C'est dans cet environnement que se meuvent les 7 universités d'Etat (Buéa, Douala, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Yaoundé I et Yaoundé II), aux côtés desquelles prennent corps des universités privées.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance universitaire, des innovations majeures, au plan académique et social, sont en cours depuis l'année 2007.

Au plan académique

La mise en œuvre du programme d'appui à la composante technologique et professionnelle de l'Enseignement Supérieur ;

L'objectif de ce Programme est de maximiser l'offre de formation supérieure dans les filières médicale, technologique et normale à travers les constructions suivantes :

- la Faculté de Médecine et des Sciences pharmaceutiques de Douala,
- la Faculté de Génie industriel de Douala,
- the Faculty of Health Sciences de l'université de Buéa,
- l'École Normale Supérieure de Maroua,
- l'extension de la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales de l'université de Yaoundé I,
- l'extension de l'École Normale-Annexe de Bambili.

Dans le sillage de ces acquis on pourrait mentionner la réalisation des réformes institutionnelles visant :

- la mise en place d'un cadre juridique régissant le partenariat université/milieu socio-professionnel,
- la mise en place d'un cadre juridique régissant la mutualisation des ressources,
- la mobilité des enseignants et des étudiants,
- la structuration des Ecoles doctorales,
- l'actualisation des textes régissant le recrutement des enseignants.

Par ailleurs, on a procédé au recrutement effectif de 1000 enseignants et à la mise en place effective du Système LMD (Licence-Master-Doctorat) dont l'objectif est le suivant : un étudiant, un emploi.

La promotion de la culture de l'évaluation académique s'est opérée à travers :

- La création de diplômes internationaux,
- L'ouverture de Départements d'Informatique et de Lettres classiques à l'ENS de Yaoundé,

- L'ouverture d'un Département de Génie informatique à l'ENSET de Douala,
- L'ouverture d'une Ecole de Sciences et Médecine Vétérinaire à Ngaoundéré.
- Le partenariat enseignement supérieur public/ et privé,
- La définition d'un cadre juridique concernant l'évaluation de programmes d'enseignement.

Au niveau des perspectives, il importe de mentionner :

- La zone franche universitaire en gestation,
- Les deux universités virtuelles financées par le Gouvernement indien sous l'égide de l'Union africaine.

Au plan social

- La finalisation des travaux de construction de deux cités universitaires d'une capacité de 800 lits au campus de Ngoa-Ekele (Université de Yaoundé 1),
- La mise en exécution de la convention d'assurance entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Compagnie AXA,
- Le renforcement de la lutte contre les grandes endémies et la pauvreté en milieu universitaire.
- L'adoption du Statut commun des étudiants des 7 Universités d'Etat.

Avec la mondialisation, l'enseignement supérieur s'arrime à la modernité. Cela suppose des réformes structurelles et infrastructurelles, notamment: l'informatisation des structures administratives, académiques et pédagogiques, le recyclage des enseignants et du personnel administratif.

Les réformes en cours sont donc salutaires au regard des nombreuses innovations introduites et des défis à relever. Elles permettent aux institutions universitaires d'entretenir une coopération fructueuse entre elles et avec d'autres institutions internationales de même ordre.

Ces réformes universitaires au Cameroun, lancées dans un contexte de crise économique, ont permis à l'enseignement supérieur d'atteindre une certaine maturité face aux enjeux et aux nombreux défis des changements rapides qui l'interpellent et qui nécessitent une adaptation conséquente. Elles connaissent un succès certain dans l'amélioration des contenus des programmes, la qualité de la recherche et des ressources humaines, la qualité des infrastructures.

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP):

Ce département ministériel assure la formation professionnalisante des élèves dans les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères (SAR/SM) ainsi que la tutelle de tous les centres de formation dans ce domaine en vue de garantir des emplois aux jeunes.

Le Ministère de la Jeunesse (MINJEUN):

Il assure l'alphabétisation des jeunes gens et des adultes, l'animation de la jeunesse. Il prépare également à certaines formations professionnalisantes.

La relance de l'alphabétisation des adultes et des jeunes analphabètes en marge du système éducatif formel est effective depuis 2005. Cette opération est menée par le Programme National d'Alphabétisation (PNA) dont les activités sont financées sur ressources PPTTE.

Le but visé par le PNA est à long terme, l'éradication totale et rapide de l'analphabétisme sur l'ensemble du territoire national ; à moyen terme, notamment à l'horizon 2015, il s'agira, en application du Plan National EPT de réduire de 50% le taux d'analphabétisme du Cameroun, c'est-à-dire d'alphabétiser 2 500 000 apprenants sur les 5 000 000 d'analphabètes que compte le pays.

Le Ministère des Sports et de l'Éducation Physique (MINSEP)

Selon le Décret 20051098 du 06/04/2005 il est chargé :

- D'arrêter les programmes d'enseignement de l'éducation physique ou des Sports dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, privés ou publics et d'en suivre l'exécution ;
- d'élaborer les programmes de formation du sport d'élite ;
- d'élaborer les stratégies et plans de développement relatifs au sport et aux activités physiques ;
- de développer la formation et de contribuer à la recherche en sciences du sport

Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

Il est chargé de la protection sociale de l'enfance, des familles, des personnes âgées et des handicapés ainsi que du contrôle des écoles de formation des personnels sociaux.

Il incombe aussi à ce Ministère, la mission de réadaptation des enfants déficients mentaux, sensoriels, visuels, et moteurs.

L'éducation de ces enfants handicapés est assurée par trois types d'établissements :

- Les centres de rééducation fonctionnelle au sein desquels les enfants handicapés reçoivent, en plus des soins médicaux, une éducation adaptée à leur niveau intellectuel ;
- Les établissements spécialisés dans la prise en charge d'une catégorie donnée d'enfants handicapés visuels ou auditifs. Ces derniers y reçoivent une formation initiale en communication labiale et gestuelle et en écriture braille ;
- Les sections ou classes spéciales annexées à certains établissements classiques.

Les programmes d'enseignement suivis dans ces institutions spécialisées sont arrêtés par le Ministère de l'éducation de base et le Ministère des Enseignements secondaires selon les niveaux.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER).

Il dispense une éducation non formelle à travers les centres d'éducation et d'action communautaires de la cellule de l'enseignement et de la formation.

b) Les politiques *curriculaires*, les contenus de l'éducation et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

L'une des principales priorités du système éducatif actuel est la réforme des curricula. Les programmes scolaires sont révisés pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux et arrimer le Cameroun à la modernité.

Les méthodes et stratégies nouvelles adoptées à ce propos sont :

- L'introduction de **l'enseignement** des langues nationales depuis la rentrée 2008 au **MINESEC** ;
- La création d'un Département des cultures et des langues nationales à l'**École** Normale Supérieure de Yaoundé ;
- La mise en place d'un partenariat efficace en faveur de la généralisation d'un enseignement primaire de qualité et pertinent ;
- Le développement de nouvelles approches et stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Il s'agit, au niveau primaire, de :
 - La nouvelle approche pédagogique (NAP) pour développer la pensée différentielle ;

L'approche par compétence qui, à partir des classes de situations et des situations pertinentes, permet à l'apprenant de référer à différents paradigmes épistémologiques ;

La pédagogie différenciée qui tient compte des faiblesses et des forces de chaque élève pour organiser son accompagnement scolaire ;

- La réforme du système d'évaluation des apprentissages des élèves :

Il est question ici de transformer l'évaluation des apprentissages en outil didactique et non d'exclusion.

- Le développement des nouveaux programmes de formation des formateurs et des apprenants pour les conformer aux exigences de la pédagogie moderne.

- La production par les enseignants et les élèves du matériel didactique fabriqué à partir des matériaux locaux et de récupération dans le souci de faciliter le processus enseignement/apprentissage.

- L'organisation de l'année scolaire en six séquences de six semaines chacune dont cinq semaines d'enseignement effectif et une semaine d'évaluation, d'intégration et de remédiation.

- La promotion de la pratique du Bilinguisme **Anglais/Français** pour tous.
 - La formation de spécialistes en évaluation des programmes, des manuels scolaires et des matériels didactiques.
 - La production des programmes spécifiques sur des thèmes transversaux concernant: l'éducation a la vie familiale (EVF), l'éducation en matière de population (EMP), au VIH-SIDA et sur les droits de l'homme.
- c) Le cadre Juridique de l'enseignement (en particulier les nouvelles dispositions légales) :

Au Cameroun, la Constitution, les lois, les textes de valeur législative et les actes réglementaires constituent le cadre juridique de l'enseignement. Parmi les récentes dispositions légales en la matière, on peut retenir :

La loi N° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur et ses textes d'application qui stipule que : *« L'Etat assigne à l'Enseignement Supérieur une mission fondamentale de production, d'organisation et de diffusion des connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles et éthiques pour le développement de la Nation et le progrès de l'Humanité »*. Cette loi définit le cadre de réformes entreprises pour améliorer le système, en l'occurrence le système Licence-Master-Doctorat qui est en train de prendre progressivement corps.

La Loi N° 20041022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun.

Cette loi réforme fondamentalement l'enseignement privé au Cameroun. D'abord elle institue un régime de déclaration quant à la création et à l'ouverture des établissements scolaires et de formation privés au Cameroun. Ensuite elle innove dans le processus de contractualisation des établissements et formations privés. Enfin, elle prévoit des appuis multiformes que l'Etat peut leur accorder.

L'arrêté N° 201/PM du 08 novembre 2007 fixant les modalités d'exécution du Programme « Education Pour Tous » au Cameroun.

L'objectif principal de cet arrêté est la mise en œuvre de l'Education Pour Tous (EPT) telle que définie dans le cadre d'Action issu du Forum Mondial de l'Éducation tenu a Dakar en 2000. L'EPT est

transversale en ce sens que plusieurs départements ministériels y sont impliqués. Parmi les objectifs principaux assignés à ce programme, il y a l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité de tous les enfants, l'accès équitable dans restriction des filles à une éducation de base de qualité. ***Donc, l'EPT est favorable à l'éducation pour l'inclusion.***

Le Décret N° 20041340 du 08 décembre 2004 qui a éclaté le Ministère de l'Éducation Nationale en deux ministères chargés respectivement de l'Éducation de Base et des Enseignements Secondaires.

d) Les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir :

Les différentes réformes engagées visent en général l'amélioration de la qualité de l'éducation tout en favorisant l'accès de tous les enfants scolarisables sans discrimination aucune dans le système éducatif. Elles visent aussi à réduire les disparités régionales et locales.

Par ailleurs, ces réformes intègrent toutes les données liées aux dimensions géographiques et culturelles du genre.

1.2. Les principales politiques, les réalisations ainsi que les leçons tirées, notamment en ce qui concerne :

a) L'accès à l'éducation :

Pour la mise en œuvre des engagements du Sommet de Copenhague (du 6 au 12 mars 1995) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD 2000), le Gouvernement du Cameroun a entrepris depuis 2000, des actions significatives pour accroître l'offre d'éducation, améliorer la qualité de l'éducation et susciter la demande.

L'universalisation de l'enseignement primaire adoptée par le Cameroun conformément à ces engagements internationaux, prend en compte les exclus du système éducatif formel.

Le Cameroun dispose d'un système d'éducation de base essentiellement formel. Mais, environ 1 500 000 enfants d'âge scolaire n'ont pas accès à l'école, à cause des clivages socioculturels, des disparités géographiques et/ou économiques.

Etant entendu que l'éducation est une condition sine qua non du développement socio-économique et culturel, il importe de développer l'approche non-formelle de l'éducation pour offrir une seconde chance aux exclus du système formel et des opportunités de formations professionnalisantes aux autres apprenants pour leur insertion sociale immédiate.

Au niveau formel, l'offre d'éducation au Cameroun est en nette amélioration et se présente ainsi :

1- Education de Base :

- La création de 1723 écoles primaires et 841 écoles maternelles depuis 2004 ;
- La distribution du paquet minimum (matériel didactique distribué en fonction des effectifs de chaque école) aux écoles primaires publiques de tout le pays comme mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de la suppression des frais d'écolage dans l'enseignement primaire public à raison de 2 milliards de francs par an, soit 8 milliards de francs depuis 2004 ;
- La mise en place d'une politique du livre scolaire rendant celui-ci accessible et ouvrant la libre concurrence sur le marché ;
- La distribution des manuels scolaires aux élèves et aux enseignants des zones d'éducation prioritaire (ZEP), c'est-à-dire les zones où les indicateurs d'éducation sont faibles comme le Grand Nord, l'Est, les zones frontalières et les zones de déscolarisation dans d'autres provinces, à hauteur de 2 milliards de francs par an, soit 8 milliards F CFA en quatre ans ;
- L'octroi de fournitures scolaires aux élèves des mêmes zones a concurrence de 225 millions de francs CFA par an, soit 1 milliard de francs CFA en quatre ans ;
- Le recrutement de 24 882 instituteurs vacataires depuis 2004 ;
- L'allocation de budgets de fonctionnement aux écoles primaires publiques à raison de 3.500.000.000 francs par an, soit 14 milliards en 4 ans ;
- La construction et l'équipement de 3918 salles de classe (Budget d'Investissement Public et Fonds PPTE), 779 salles de classe

(Projet Don Japonais), 425 salles de classe (Projet Education II financé par la BAD – 8 milliards de FCFA), 294 salles de classe (Projet Banque Islamique de Développement pour un coût de 7,5 milliards de francs CFA).

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, on peut relever :

- La signature du décret portant statut particulier des corps des personnels de l'éducation qui prévoit l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants ;
- La révision des programmes scolaires ;
- La mise en œuvre de la stratégie de réduction des redoublements au niveau de l'école primaire grâce à l'institution de l'enseignement compensatoire ;
- La réforme du système d'évaluation du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) et du First School Living Certificate (FSLC) ;
- La formation de milliers d'enseignants à la Nouvelle Approche Pédagogiques (NAP) basée sur la pensée différentielle ;
- La formation des enseignants à l'Approche par les Compétences.

En ce qui concerne la demande d'éducation, des actions de sensibilisation des groupes cibles ont été menées. Ces actions diversifiées concernent le plaidoyer, la participation communautaire, la mobilisation sociale, le tout couronné par une stratégie d'accélération de l'éducation des filles.

Grâce aux interventions sus-citées, des améliorations notables des principaux indicateurs ont été enregistrées entre 2000 et 2005. C'est ainsi que :

- 9 Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 83,4% à 100,15% ;
- 9 Le Taux d'Accès en 1^{ère} année qui était de 88% a atteint 97,2% ;
- 9 Le Taux d'achèvement du cycle quant à lui est passé de 52,2% à 59,6% ;
- 9 L'indice de parité filles/garçons a évolué, passant de 0,83 à 0,89.

Les multiples défis de développement ont trait également à l'égalité de sexes dans l'accès à l'éducation. Pour assurer l'universalité de

l'enseignement primaire, le Gouvernement devrait renforcer les capacités en termes de ressources humaines et d'infrastructures là où cela est nécessaire.

Pour promouvoir les Droits de l'Enfant aux loisirs et activités récréatives et culturelles, le Cameroun a pris un ensemble de mesures d'ordre législatif, administratif et institutionnel.

2- Enseignement secondaire :

L'enseignement secondaire général est composé de :

- 532 collèges d'enseignement secondaire général,
- 424 lycées d'enseignement secondaire général,
- 109 collèges et lycées bilingues d'enseignement général,
- 16 280 enseignants du secteur public,
- 1 284 800 élèves environ

L'enseignement secondaire technique et normal est composé de :

- 79 lycées techniques,
- 170 collèges d'enseignement technique industriel et commercial,
- 8 700 enseignants du secteur public, 3 écoles normales d'instituteurs de l'enseignement technique,
- 119 742 élèves environ.

L'enseignement secondaire privé est composé de :

- 520 collèges du secteur privé d'enseignement général et technique,
- 7 503 enseignants du secteur privé,
- 370 établissements privés d'enseignement technique,
- 1 416 440 élèves environ.

A la rentrée de septembre 2008, le Ministère des Enseignements secondaires s'est enrichi de plusieurs établissements créés ou transformés. Ainsi 95 nouveaux établissements ont été créés et 93 anciens ont été transformés de collèges d'enseignement secondaire en lycées d'enseignement secondaire et/ou de lycées classiques en lycées bilingues.

3- Enseignement supérieur :

La nouvelle architecture universitaire pour l'année académique 2008-2009 se présente ainsi :

- 7 Universités d'Etat,
- Une zone franche universitaire en gestation,
- Deux universités numériques en création, dont une à vocation sous régionale,
- 70 instituts privés d'enseignement supérieur
- 700 laboratoires scientifiques,
- 2 700 enseignants permanents,
- 170 000 étudiants inscrits,
- 6 000 professeurs, 1 200 médecins et 800 ingénieurs formés par an.

b) Les interventions dans la petite enfance (comme moyen de soutenir le développement de l'enfant, la transition vers l'enseignement primaire et l'apprentissage) :

Le Document de Politique Nationale du Développement Intégral du Jeune Enfant (DPN/DIJE) a été élaboré et attend sa validation à la fin de l'année 2008. Cette politique prend en compte la dimension du développement holistique de l'enfant.

On peut ainsi noter l'intégration des modules sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les programmes du préscolaire.

Toutefois, il convient de noter que l'offre d'éducation de ce niveau reste concentrée dans les grands centres urbains où elle est surtout due à l'initiative du secteur privé. Elle s'adresse à une frange nantie de la population car les frais de scolarité sont très élevés.

Pour remédier à cette situation qui accentue les disparités entre les couches sociales, les pouvoirs publics ont entrepris des efforts avec le soutien de la coopération internationale :

- L'UNICEF avec son programme de re-dynamisation de l'éducation de base et la vulgarisation de l'encadrement de la petite enfance en milieu rural ainsi que dans les zones défavorisées,
- La coopération française avec son programme de formation continue du personnel d'encadrement du personnel du préscolaire.

c) Les résultats de l'apprentissage, en particulier du point de vue des activités entreprises pour améliorer la réussite scolaire (quelle est la performance des étudiants aux différents niveaux ?) et réduire les inégalités (comment a-t-on réduit les disparités dans les résultats scolaires ?)

Il n'existe pas de programmes nationaux pour évaluer et contrôler les résultats d'apprentissage des élèves et étudiants. Ces résultats varient selon les secteurs.

Dans le secteur formel, ils se traduisent par les taux de réussite aux examens et par l'absorption des diplômés par le marché de l'emploi. Dans le secteur non formel, ils se traduisent par l'insertion sociale des apprenants.

d) La formation des enseignants, leur recrutement, leur déploiement, leurs conditions de travail et leur développement professionnel en cours d'emploi :

- *La Formation des enseignants :*

Au MINEDUB

La formation des enseignants concerne deux catégories de personnels: les instituteurs et les professeurs des Ecoles Normales d'Instituteurs.

Elle se fait pour les premiers dans les ENIEG et pour les seconds dans les Ecoles Normales Supérieures (Universités de Yaoundé I et de Maroua).

La formation des Instituteurs se fait dans trois cycles différents :

- 9 Le cycle de trois ans avec le BEPC ou son équivalent comme diplôme d'entrée ;
- 9 Le Cycle de deux ans avec le Certificat de Probation ou son équivalent comme diplôme d'entrée ;
- 9 Le cycle d'un an avec le Baccalauréat ou son équivalent comme diplôme d'entrée.

A la fin de la formation, les élèves-maîtres subissent un examen de sortie national qui donne droit à un diplôme unique dénommé : CAPIEMP.

Les diplômes de fin de formation sont le DIPEN I pour le premier cycle et le DIPEN II pour le second cycle.

Au MINESEC :

La formation se fait dans deux types d'écoles normales correspondant aux deux types d'enseignement relevant du MINESEC: les Ecoles Normales Supérieures (ENS) de Yaoundé, de Maroua et de Bambili; l'Ecole Normale Supérieure de l'enseignement Technique (ENSET) de Douala.

Les diplômes de fin de formation sont le DIPES I pour le premier cycle et le DIPES II pour le second cycle.

Au MINESUP

Il n'existe pas d'écoles spécialisées pour la formation des enseignants du supérieur.

Au MINSEP

La formation se fait dans deux types d'écoles : L'INJS pour les cadres de catégorie A et les CENAJES pour les cadres de catégorie B.

Les diplômes de fin de formation sont : pour l'INJS : le CAPEPS I, le CAPEPS II et le DESS. Pour les CENAJES, le DIMEPS (Diplôme de maîtrise d'éducation physique et sportive).

• Le recrutement des enseignants :

Au MINEDUB

Le recrutement automatique des enseignants dans la fonction publique avait été suspendu en 1995. Avec l'appui des partenaires Techniques et Financiers au Développement, l'Etat a repris les recrutements, d'abord comme fonctionnaires (en 2001, 2005 et 2006), ensuite comme contractuels (2007 et 2008) et a réussi à résorber en grande partie le déficit croissant d'enseignants qualifiés estimé à 15 000.

Au MINESEC

Le recrutement des diplômés sortis des ENS et de l'ENSET est automatique.

Au MINESUP

Le recrutement des enseignants se fait sur titre à travers les commissions de recrutement.

Au MINSEP

Le recrutement des diplômés de l'INJS et des CENAJES est automatique.

Dans les quatre Ministères, le déploiement des enseignants se fait par poste de travail et/ou par nécessité de service.

Les conditions de travail des enseignants s'améliorent tant dans la mobilisation des ressources matérielles, financières que dans leur profil de carrière. En plus du cadre de travail que constituent l'école et la classe qui connaissent une amélioration significative, la condition de l'enseignant est revalorisée par le décret N° 20081359 du 5 décembre 2000 portant statut particulier des corps des fonctionnaires de l'Education Nationale. Ce décret précise les conditions de rétribution financière et d'obtention des distinctions honorifiques (Palme académique).

S'agissant du développement professionnel des enseignants, il est organisé à leur profit des journées pédagogiques en vue de leur recyclage une fois par trimestre environ. Ils ont aussi la possibilité de faire des concours professionnels en vue d'améliorer leur situation professionnelle. Le Statut de la Fonction publique prévoit des avancements d'échelon tous les deux ans et des avancements de classe ainsi que des avancements au choix pour les différents corps des fonctionnaires parmi lesquels les enseignants.

1.3. Le rôle du système éducatif dans la lutte contre la pauvreté, ainsi que d'autres formes d'exclusion sociale et de marginalisation culturelle (comment est-il envisagé ? Quel type de contribution en attend-t-on ? Quelles sortes de stratégies devraient être appliquées ?)

Sur le plan de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement du Cameroun témoigne un grand intérêt pour les enfants, surtout en matière du respect de leurs droits. La ratification par le Gouvernement de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et de la Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) marque l'engagement du Cameroun à améliorer les conditions d'existence des enfants et des femmes.

Comme réponses à tous ces problèmes, le Gouvernement a prescrit :

Dans l'enseignement formel :

1. la politique de réduction des redoublements en milieu scolaire au niveau du primaire ;
2. la gratuité des frais d'écolage au niveau du primaire et du secondaire publics afin de permettre l'accroissement de la demande d'éducation et donner des chances équitables à tous les jeunes ;
3. la mise en œuvre d'une politique du livre scolaire permettant à tous les élèves d'y accéder à faible coût et facilement ;
4. la lutte contre la corruption en milieu scolaire ;
5. l'amélioration de l'offre d'éducation et la recherche de nouveaux Partenariats ;
6. l'attribution de bourses aux élèves méritants des niveaux secondaire et Supérieur ;
7. la création des lycées agricoles.

Dans l'enseignement non formel :

- 1- la mise en place du Programme d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (PARETFOP),

- 2- la création des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) sur toute l'étendue du territoire national en faveur de la femme et de la jeune fille. Les lauréats de deux promotions de ces CPFF ont reçu au total 250 kits d'installation dans le cadre de l'auto emploi.

- 3- Le Programme National d'alphabétisation (PNA) joue un très grand rôle dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la marginalisation culturelle des populations, notamment à travers les Centres d'alphabétisation Fonctionnelle (CAF) en zones rurales. En effet, tous les apprenants des CAF sont constitués soit en groupes d'initiative commune (GIC) soit en associations au sein desquelles, ils bénéficient, d'un certain nombre d'apprentissages pratiques visant à l'amélioration de leurs conditions de vie au travers des activités génératrices de revenus.

- 4- Le Ministère des Sports et de l'Education Physique entend mettre sur pied des Centres de Sport-Etude pour une grande professionnalisation de la pratique sportive au Cameroun en partenariat avec les organismes internationaux et d'autres ministères en charge de l'éducation.

L'objectif de réduction de moitié de la population pauvre en 2015 ne peut être atteint que si les programmes de lutte contre la pauvreté éliminent les facteurs permettant à celle-ci de se transmettre de génération en génération. L'illustration de cet effet inter-génération peut être donnée par l'éducation des filles.

DEUXIEME PARTIE

EDUCATION POUR L'INCLUSION : LA VOIE DE L'AVENIR

II. 1. Approches, orientations et contenu :

a) Comment l'éducation pour l'exclusion est-elle conceptualisée ? Quelle est la vision actuelle de l'éducation pour l'inclusion ?

L'Éducation de Base Non Formelle (EBNF) est une approche de l'éducation qui a pour but de donner à l'apprenant, selon ses besoins, des capacités et aptitudes de base nécessaires à son épanouissement intellectuel, physique, moral et culturel. Elle se caractérise par **la flexibilité** dans l'organisation et la gestion. Elle concerne les déperdus du système formel qui peuvent réintégrer ledit système à travers des passerelles, les enfants des zones enclavées où les institutions formelles font défaut, les enfants des populations nomades et/ou marginalisées afin de les doter des connaissances de base et faire acquérir une formation professionnalisante.

L'orientation pédagogique de l'Éducation de Base Non Formelle prend en compte l'utilisation de la langue maternelle, une approche méthodologique flexible centrée sur l'apprenant, la participation de la communauté, la décentralisation et le partenariat.

b) Quels sont les principaux défis pour garantir l'inclusion éducative et sociale ? Combien ces défis ont-ils changé ces dernières années ?

L'éducation de base non formelle a pour finalité l'extension de l'offre d'éducation pour les enfants d'âge préscolaire et les jeunes de 9 à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés dans la perspective de l'Éducation de Base pour Tous (EPT) d'une part, améliorer la qualité du système éducatif d'autre part.

Il s'agit de promouvoir une éducation de base de qualité accessible à tous, notamment, en réduisant les disparités éducatives entre zones, ainsi qu'entre les sexes et entre les couches sociales.

Elle a aussi pour but de donner une seconde chance de scolarisation aux déperdus du système formel à travers des passerelles bien définies.

c) Quels cadres juridiques ou réglementaires spécifiques se réfèrent aux questions de l'éducation pour l'inclusion ? Quels groupes sont considérés comme exclus dans ces cadres et comment sont-ils définis.

Il n'existe pas encore de cadre réglementaire spécifique sur l'éducation pour l'inclusion. Cependant, l'ensemble du système est conçu en tenant compte de tous les paramètres géographiques et culturels afin de ne pas négliger une catégorie de Camerounais. L'élaboration des curricula obéit à la même logique.

Il faut tout de même noter des avancées significatives dans le domaine, notamment l'élaboration du document d'Éducation de Base Non-Formelle validé et en attente de signature. Le seul texte qui fait allusion à l'EBNF est le décret N° 20051140 du 25 avril 2005 portant Organisation du Ministère de l'Éducation de Base en son chapitre II, article 26, alinéa 1, point 8 (l'élaboration des programmes d'encadrement pour l'éducation de Base Non-Formelle...)

112 Politiques publiques

a) Quelles sont les dimensions actuelles du phénomène d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein de celle-ci ? quels types d'indicateurs et de données utilise-t-on pour étayer les politiques d'éducation pour l'inclusion ?

L'ensemble du système est conçu en tenant compte de tous les paramètres géographiques et culturels afin de ne pas négliger une catégorie de Camerounais. Ainsi :

- Le système d'évaluation et les curricula sont les mêmes sauf pour certains handicapés,
- Les enseignants sont uniformément formés et affectés indépendamment de leur culture ou de celle des élèves.

Toutefois, l'école génère elle-même des phénomènes d'exclusion à travers les échecs ou les effectifs pléthoriques.

On utilise les indicateurs d'éducation tels que le TBS, le TNS, le taux d'achèvement, le taux de transition, etc. On s'appuie sur les données de la carte scolaire et les statistiques de l'éducation tirées des différentes enquêtes menées par différentes institutions ou l'INS.

b) Quelles questions relatives à l'éducation pour l'inclusion ont été, sont, ou vont être pertinentes dans le cadre des politiques éducatives de votre pays ?

La question de réduction des redoublements au cours du cycle primaire qui a fait l'objet d'un arrêté réglementant ce phénomène.

c) Quels groupes sont considérés comme les plus vulnérables aux différentes formes d'exclusion de l'éducation ou d'exclusion au sein même de celle-ci ? qui sont les groupes exclus que les politiques actuelles ne prennent pas encore en compte ?

Les exclus du système formel que sont les déperdus, les enfants des zones enclavées et éloignées des institutions scolaires, les enfants des populations déplacées, défavorisées et pauvres, les enfants des couches marginalisées, les nomades et les élèves des classes surchargées.

d) De quelles manières les réformes de l'éducation abordent-elles l'éducation pour l'inclusion ?

Toutes les réformes entreprises dans le système éducatif concourent à l'éducation pour l'inclusion, notamment, la réforme de l'évaluation permet l'amélioration du rendement scolaire et réduit les exclusions, la politique de réduction des redoublements, la multiplication des écoles et des salles de classe, etc.

11.3. Systèmes, liens et transitions :

a) Quels sont les principaux obstacles (par exemple économiques, politiques, sociaux) à l'éducation pour l'inclusion ?

Les principaux obstacles sont: l'insuffisance des moyens financiers mis à la disposition des départements ministériels en charge de l'éducation; l'enclavement des régions où se trouvent les couches marginales; l'inadéquation de la carte scolaire dans la couverture nationale en structures scolaires; l'insuffisance des enseignants qualifiés.

b) Quels sont les plus importants facteurs facilitant l'éducation pour l'inclusion ?

- La construction et l'équipement des salles de classe ;
- La création et l'ouverture de nouveaux établissements scolaires
- La formation et le recrutement d'enseignants qualifiés ;
- L'amélioration des conditions d'apprentissage scolaire ;
- L'amélioration de la condition de l'enseignant ;
- La poursuite des réformes dans le sens de l'amélioration du rendement scolaire ;
- L'adaptation des contenus à l'environnement scolaire et socio économique.

c) Quelles approches et mesures spécifiques ont été adoptées pour rendre le système éducatif plus intégrateur ?

La mesure politique de gratuite des frais d'écolage dans l'enseignement primaire public reste une mesure majeure et intégratrice pour le système éducatif.

d) Quelles approches et mesures spécifiques ont été adoptées pour rendre le système éducatif plus souple afin d'offrir une nouvelle chance à ceux qui ont abandonné leurs études ou n'ont pas atteint un niveau approprié de qualification ?

L'implémentation de l'approche non-formelle de l'éducation offre une nouvelle chance aux déperdus du système formel de réintégrer ledit système à travers des passerelles. Cette approche est appelée « *l'école de la seconde chance* »

11.4. Apprenants et enseignants

a) Quelles nouvelles approches d'enseignement ou d'apprentissage sont mises en œuvre pour augmenter les possibilités éducatives pour tous, améliorer les résultats des étudiants et réduire les disparités ?

Le système éducatif camerounais a connu des innovations pédagogiques qui se sont succédées, les nouvelles prenant appui sur les acquis des anciennes. Ainsi, on est passé de la Pédagogie Par Objectifs (PPO) à l'Approche par les Compétences (APC) en passant par la Nouvelle Approche Pédagogique (NAP).

Dans cette perspective, la maîtrise de ces nouvelles méthodes pédagogiques impose la nécessité d'une formation continue des enseignants.

b) De quelle manière le curriculum est-il conçu et organisé pour répondre à la diversité des apprenants ?

Tout en gardant sa valeur scientifique, le curriculum est conçu avec souplesse pour s'adapter à l'environnement socio-économique et aux différentes catégories d'apprenants (normaux ou handicapés).

c) En ce qui concerne le temps d'enseignement, combien d'heures d'instruction sont consacrées par an à apprendre à lire au début de l'école primaire? Pendant combien d'années ?

Il faut environ 90 heures pour enseigner la lecture à la 1^{ère} et à la 2^{ème} années.

d) Comment les enseignants peuvent-ils être formés et mieux préparés à répondre aux attentes et besoins des divers apprenants ?

Ils doivent apprendre à apprendre tout au long de la vie. C'est pourquoi les autres intervenants (État et communautés) se chargent de leur fournir des outils techniques et de leur procurer des opportunités de formation continue ou de recyclage.

e) Comment peut-on organiser plus efficacement les environnements d'apprentissage formels et non formels pour garantir l'inclusion de tous les apprenants ?

Il faut appliquer la flexibilité dans l'emploi de temps et l'acte didactique.

Références documentaires utilisées pour la préparation du rapport national

1. La Constitution du Cameroun
2. La loi N° 981004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Éducation
3. La Stratégie Globale du Secteur de l'Éducation
4. Le Document du DSRP
5. Rapport DEMPON sur le développement de l'éducation 2008
6. Rapport DRH sur le développement de l'éducation 2008
7. Rapport DAJ sur le développement de l'éducation 2008
8. La loi N° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur
9. La CDE
10. La CEDEF

COMITE DE REDACTION

présidente : Madame **HAMAN ADAMA**, Ministre de *l'Education* de Base

Coordonnateur: MVONDO **NYINA** Barthélemy/ SG COMNAT

Rapporteurs: OWONA ADA, **CE/COMNAT**
MINYONO NKODO Juliette, **CEA/COMNAT**

MEMBRES: - MBOUDA Didier, Représentant **MINEDUB**
- MOL NNANG Magloire, Représentant **MINESUP**
- ESSENGUE Pierre, Représentant **MINESEC**
- NKOME Alphonse, Représentant **MINJEUN**
- **MINDJEME** Jules, Représentant **MINSEP** .
- OROK Samuel OTANG, Représentant **MINAS**